



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

N°2020-54

L'an deux mille vingt et le lundi deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 26 octobre 2020

Date d’Affichage : 26 octobre 2020

PRESENTS : Mesdames Valérie BRISSEAU, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSES : Mme Christelle BEGEAULT, donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO
M. Yoane MARTINIERE, donne pouvoir à M. Tony GRENET

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie FILLATRE

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Cession du véhicule C15

Monsieur Alain BESNAULT quitte la salle le temps du délibéré.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le véhicule Citroën C15 acheté le 17 octobre 2005 est hors d'usage et qu'il est destiné à la casse. Le véhicule ayant été estimé par un professionnel à 30€ (pris de la ferraille).

Monsieur le Maire explique avoir reçue, de Monsieur Alain BESNAULT, une proposition d'achat pour le véhicule pour un montant de 100 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2122-1,

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal à 12 voix et 2 pouvoirs pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre en l'état le véhicule Citroën C15 acheté le 17 octobre 2005, pour un montant de 100€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 3 novembre 2020

Le Maire,

Géry WIBAUX



AR PREFECTURE

086-218601862-20201102-D2020_54-DE
Regu le 04/11/2020